

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquérir des titres et n'est pas destiné à être diffusé dans les juridictions où l'Offre ne serait pas autorisée.

**COMMUNIQUÉ DU 5 JUIN RELATIF A LA MISE A DISPOSITION DE LA NOTE EN
REPONSE ÉTABLIE PAR LA SOCIÉTÉ**



**DANS LE CADRE DE L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT VISANT LES ACTIONS DE LA
SOCIÉTÉ VERALLIA INITIÉE PAR**

Kaon V



Le présent communiqué a été établi par la société Verallia et est diffusé le 5 juin 2025 en application des dispositions de l'article 231-26 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'**« AMF »**).

Conformément aux dispositions de l'article L. 621-8 du code monétaire et financier et de l'article 231-26 du Règlement Générale de l'AMF, l'AMF a, en application de sa décision de conformité en date du 5 juin 2025 relative à l'offre publique d'achat visant les titres de la société Verallia (l'**« Offre »**), apposé le visa n° 25-197 sur la note en réponse établie par Verallia (la **« Note en Réponse »**).

La Note en Réponse visée par l'AMF est disponible sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de Verallia (www.verallia.com) et mis à la disposition du public sans frais au siège social de Verallia (31 Place des Corolles, Tour Carpe Diem, Esplanade Nord, 92400 Courbevoie).

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF et Euronext Paris publieront respectivement un avis d'ouverture et de calendrier et un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'Offre.

Conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, le document présentant les autres informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de Verallia sera déposé auprès de l'AMF et mis à disposition du public, selon les mêmes modalités, au plus tard la veille de l'ouverture de l'offre publique. Un communiqué sera diffusé, au plus tard la veille de l'ouverture de l'offre publique, pour informer le public des modalités de mise à disposition de ce document.

Avertissement

Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre au public et ne saurait être considéré comme constituant une quelconque forme de démarchage aux fins d'achat ou de vente de titres financiers. La diffusion de ce communiqué, l'Offre et son acceptation peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. L'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquérir des titres et n'est pas destiné à être diffusé dans les juridictions où l'Offre ne serait pas autorisée.

où l'Offre ferait l'objet de telles restrictions. Le présent communiqué n'est pas destiné à être diffusé dans ces pays. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer.

Verallia décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation par toute personne de ces restrictions.